

1
Séance du mercredi 1^{er} avril 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimond, Barbier, Alexandre Bérard, Cochet, Chartrouff, Conyba, Deville, Doumer, Ferdinand Desjardis, Doumer, Gervais, Guillier, Lucien Hubert, Millier-Lacroix, Louisier, Ribot, De Selves, Couron.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Guillier, nommé, hier, par le 6^{me} bureau, membre de la commission des finances en remplacement de M. Gauthier.

M. Deville donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier les règles en vigueur pour l'assiette des impôts extraordinaires dans les bois des communes et établissements publics.

Le rapport est adopté.

M. le Président rappelle à la commission qu'elle est saisie d'un projet de loi, voté par la Chambre, tendant à la création d'un emploi de professeur de criminologie au Collège de France.

M. Alexandre Bérard, rapporteur du budget de la Justice, fait observer que cette affaire n'est pas urgente et demande à être renvoyée. Il s'agit d'un poste à créer en faveur d'une seule personne.

Il demande à étudier la question et à soumettre à la commission, dès la rentrée, le résultat de ses observations (adopté.)

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à accorder un contingent spécial de décorations pour les militaires des armées de terre et de mer opérant au Maroc.

Le rapport est adopté.

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un second rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de compléter la loi du 11 juillet 1899 par la création d'un tarif de pensions du génie en faveur des adjudants en chef.

Ce rapport est également adopté.

M. Lourties donne lecture d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création d'une école professionnelle à Carbes. Il conclut à son adoption.

M. Donner appuie les conclusions de M. le rapporteur, toute cette région des Pyrénées étant dépourvue d'un enseignement technique industriel.

M. le Président déclare ne pas s'élever contre les conclusions du rapport, mais il voudrait mettre en garde la commission contre l'entraînement

qu'elle peut subir à adopter tous ces projets de loi qu'on lui présente en fin de session et qu'elle n'a pas le temps d'examiner sérieusement.

M. Guittier s'associe à ces observations et fait remarquer que rien n'indique dans le projet la somme exacte des dépenses que cette création pourra occasionner.

La commission ajourne à la rentrée la décision à prendre sur le projet de loi en question.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'exécution de services publics par les entrepreneurs de services — régaliers de voitures automobiles subventionnées.

La commission ajourne à la rentrée la décision à prendre à cet égard.

M. Gardin and Dreyfus donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ^{modification} ~~à l'article 6~~ de la loi de finances du 26 ^{juin} 1908, ~~relatif à l'exécution~~ 29 juillet 1893 sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes.

Le rapport, comme les deux précédents, est adopté en principe et le rapporteur autorisé à déposer son rapport sur le bureau du Sénat, mais sous la réserve qu'il ne sera discuté qu'à la reprise des travaux parlementaires.

M. le rapporteur général fait connaître à la commission que la Chambre des députés vient d'incorporer l'impôt sur le revenu dans la loi de finances. C'est donc la commission des finances qui va en être saisie. Alors se pose une grave question : cette dernière doit-elle se saisir des articles de la loi de finances dont il s'agit en faveur de la commission spéciale de l'impôt sur le revenu ? En second lieu, si cette solution était adoptée, doit-on faire immédiatement ce renvoi, ou attendre jusqu'à la rentrée ?

À la suite d'un échange d'observations entre M. M. Barbier, Ferdinand Ouryfus, — Congba, Couron et Cachet qui, tous, — concluent à la disposition des articles de la loi de finances relatifs à l'impôt sur le revenu et à leur renvoi à la commission spéciale de l'impôt sur le revenu, la commission, sur la proposition de M. Ribot, qui fait remarquer qu'il est impossible de prendre une décision sur cette question, en ce moment, puisqu'on ne sait pas si le Sénat pourra discuter le budget avant la répartition des chambres, décide qu'elle ne se prononcera sur le renvoi à la commission spéciale que lorsque le budget sera déposé sur le bureau

5
Du Sénat, Elle se réunira à ce moment
et entendra M. le Président du Conseil.

La commission d'étude ensuite que tous
les rapports relatifs au budget, y compris le
rapport général, seront déposés avant la
séparation du Parlement.

Elle décide ensuite qu'elle se réunira
demain 2 avril à 3 heures 1/2.

La séance est levée à 4 heures moins
un quart.